



école municipale de **MUSIQUE**

JEAN-FERRAGUT **2023-2024**

3 rue Croix-de-Fer 18200 Saint-Amand-Montrond
tél : 02 48 96 43 78 - mail : ecole.musique@ville-saint-amand-montrond.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h, 14h-18h / vendredi 9h-12h

SAINT-AMAND  MONTROND
Centre de la France

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE (EMM)

L'École Municipale de Musique a pour mission la formation du musicien amateur, l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique culturelle, ainsi que le soutien aux pratiquants amateurs.

L'EMM en chiffres...



268 ÉLÈVES dont 46 enfants
en éveil musical (3 mois à 6 ans)



16 ENSEIGNANTS



21 DISCIPLINES instrumentales



1 SECRÉTAIRE,
1 DIRECTRICE

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

VENTS

Flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cornet, trombone, tuba, saxhorn.

CORDES

Violon, violon baroque, alto, violoncelle, guitare classique, guitare d'accompagnement, guitare basse, guitare électrique, vielle à roue

CLAVIERS

Piano, synthétiseur, accordéon

BATTERIE ET PERCUSSIONS



FORMATION MUSICALE

Discipline centrale de l'apprentissage musical en lien avec la formation instrumentale et les pratiques collectives.

PRATIQUES COLLECTIVES

Choeur SAM Doubidou, choeur SAM Chabada, choeur gospel, orchestre junior, atelier de percussions corporelles, atelier de percussions instrumentales, atelier de chant choral, atelier de danses et musiques traditionnelles, atelier de musiques actuelles, groupe de musiques de chambre, atelier de musiques anciennes.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Environ 500 personnes supplémentaires bénéficiant d'interventions hebdomadaires de nos professeurs hors les murs (écoles...).

CURSUS ÉVEIL

GROUPE 1 | 45 min / toutes les 2 semaines
pour les enfants de 3 mois à 18 mois (accompagnement obligatoire d'un représentant légal).

GROUPE 2 | 45 min / toutes les 2 semaines
pour les enfants de 18 mois à 3 ans
(accompagnement obligatoire d'un représentant légal).

GROUPE 3 | 45 min / toutes les semaines
pour les enfants de PS et MS de maternelle.

GROUPE 4 | 45 min / toutes les semaines
pour les enfants de GS de maternelle et les CP d'élémentaire n'ayant pas suivi les ateliers d'éveil.

Un parcours découverte possible avec 3 séances d'essais de 30 min par instrument.



ÉTUDES MUSICALES

A l'instar de l'Education Nationale, le cursus des études musicales est structuré en trois cycles.

Le premier cycle peut être précédé d'une période d'éveil. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans. Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend, nécessairement, une discipline instrumentale, une discipline de formation musicale générale et une pratique soutenue et diversifiée de la musique d'ensemble dès le début de l'apprentissage musical.

CURSUS COMPLET CYCLE 1 : ouvert aux enfants de CP qui ont déjà fait de l'éveil, les enfants de 7 ans et plus, les adolescents débutants, les adultes débutants.

Formation musicale + pratique instrumentale + pratiques collectives.

Durée entre 3 et 5 ans, possibilité d'une année supplémentaire sur avis de l'équipe pédagogique.

Participation obligatoire aux manifestations publiques.

CURSUS COMPLET CYCLE 2 : ouvert aux élèves enfants/adolescents/adultes qui ont validé un 1^{er} cycle.

Formation musicale + pratique instrumentale + pratique collective.

Durée entre 3 et 5 ans, possibilité d'une année supplémentaire sur avis de l'équipe pédagogique.

Participation obligatoire aux manifestations publiques.

CURSUS COMPLET CYCLE 3 : ouvert aux élèves qui ont validé un 2^{ème} cycle.

* Sur projet personnel de l'élève

pratique instrumentale + pratique collective + FM obligatoire sous forme de modules (création sonore en partenariat avec l'abbaye de Noirlac, direction d'orchestre en partenariat avec l'Union musicale, déchiffrage, évolution du langage, écriture et arrangement, improvisation).

Participation obligatoire aux manifestations publiques.



CURSUS SPÉCIFIQUES

* CURSUS MUSIQUE TRADITIONNELLE

Pour les élèves qui ne souhaitent pas entrer dans le cursus complet.
Concerts et bals obligatoires.

* CURSUS ADAPTÉ

Pour les personnes en difficultés avec attestation sur l'honneur d'un représentant légal.

* CURSUS ADULTES EXPÉRIMENTÉS

Sur projet personnel.

* CURSUS DÉBUTANTS NON DIPLÔMANT

Durée de 3 ans : FM en option, pratiques collectives en option, manifestations publiques facultatives.

* CURSUS PRATIQUE COLLECTIVE

Pour les élèves souhaitant uniquement faire de la pratique collective.

PRATIQUES COLLECTIVES

VOCALES

- * 2 ateliers chant choral : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 - années 1 et 2
- * Choeur « SAM Doubidou » : 1 heure pour les enfants de 7 à 13 ans
- * Choeur « SAM Chabada » : 1 heure 30 pour les enfants à partir de 14 ans et les adultes (chanson française, musique du monde)
- * Choeur gospel « Rainbow » : 1 heure 15 pour les enfants à partir de 10 ans et les adultes débutants et intermédiaires
- * Choeur gospel « Rejoice » : 1 heure 15 sur avis pédagogique

MUSIQUES TRADITIONNELLES

- * Atelier danse/musique : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1 - années 1 et 2
- * Atelier danse/musique : 1 heure 30 pour les élèves à partir du cycle 1 - 3^{ème} année

MUSIQUES ACTUELLES

- * Atelier « Learning » : 1 heure 30 pour les élèves débutants
- * Atelier « Get Louder » : 2 heures sur avis pédagogique
- * Ensemble d'accompagnement : 1 heure 30 avec une formation musicale de musiques actuelles incorporée



ORCHESTRE

* Orchestre junior avec soundpainting (improvisation collective basée sur l'oralité et l'apprentissage par gestes) : 1 heure pour les élèves de cycle 1 années 3, 4 et pour les élèves de cycle 2 années 1, 2

* Orchestre d'Harmonie Union Musicale : 2 heures pour les élèves vents et percussions à partir du cycle 2 année 2

PERCUSSIONS

* 4 ateliers percussions corporelles : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1

* 4 ateliers percussions instrumentales : 45 minutes pour les élèves de FM cycle 1

* Ensemble de percussions : 1 heure pour les élèves de la classe batterie/percussions cycle 2



MUSIQUE DE CHAMBRE : à partir du cycle 1 année 3

Ensemble de guitares classiques avec basse électro-acoustique : 1 heure 15 pour les élèves de cycle 1 années 3, 4 et début de cycle 2

MUSIQUE ANCIENNE

Sous forme de session et sur avis pédagogique

TARIFS 2023-2024

						Extérieur
Quotient Familial	QF<750€	750€<QF<1050€	1050€<QF<1500€	1500€<QF<2000€	QF>2000€	
Éveil musical						
Éveil musical de 3 mois à 3 ans	5€ la séance					9 € la séance
Éveil musical à partir de 4 ans	55 €	75 €	85 €	95 €	105 €	170 €
Cursus complet ou spécifiques						
Tarif enfant	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	150 €
Tarif étudiant, demandeur d'emploi et adulte en situation de handicap	65 €	80 €	90 €	100 €	110 €	150 €
Tarif adulte	165 €	175 €	185 €	195 €	205 €	285 €
Formation Musicale seule						
Tarif enfant	30 €	40 €	45 €	50 €	55 €	75 €
Tarif étudiant, demandeur d'emploi et adulte en situation de handicap	40 €	45 €	50 €	55 €	60 €	75 €
Tarif adulte	75 €	85 €	95 €	105 €	115 €	145 €
Pratique collective seule						
Tarif enfant	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	130 €
Tarif étudiant, demandeur d'emploi et adulte en situation de handicap	60 €	80 €	100 €	110 €	120 €	130 €
Tarif adulte	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	140 €
Location d'instrument	50 € par trimestre / 120 € par année scolaire					
Frais de dossier	20 € par année scolaire					

Tarifs en euros à l'année pour un élève voté au conseil municipal du 13 avril 2023.

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition établi en 2022 sur les revenus de 2021.

INFORMATIONS

MODALITÉS DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Prendre le 1/12ème des ressources imposables figurant sur l'avis d'imposition ou de non-imposition établi en 2022 sur les revenus de 2021 (ligne 25 de l'avis d'imposition) puis diviser ce total par le nombre de parts.

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

Couple ou personne isolée = 2

1^{er} enfant à charge = 0,5

2^{ème} enfant à charge = 0,5

3^{ème} enfant à charge = 1

Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

RÉDUCTIONS

- Pour une 2^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base

- À partir de la 3^{ème} discipline instrumentale supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base

- Pour une 2^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 80% du tarif de base

- À partir de la 3^{ème} pratique collective seule supplémentaire : paiement de 60% du tarif de base

- Pas de supplément pour une pratique collective supplémentaire si l'élève est inscrit dans un cursus complet

- Les réductions des droits d'inscriptions annuels s'appliquent en fonction de l'âge des enfants

- Pour le 2^{ème} enfant : paiement de 80% du tarif de base

- Pour le 3^{ème} enfant : paiement de 30% du tarif de base

- À compter du 4^{ème} enfant : gratuit

Pas de réduction sur les frais de dossier et sur les locations d'instruments.

L'inscription simultanée d'un élève dans chacune des écoles municipales d'arts et de musique ouvre droit à 10% de réduction sur le coût total de chacune des inscriptions.

La carte d'élève permet l'obtention du tarif réduit pour les concerts programmés à la Pyramide des métiers d'art.